

<p>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p>Séance du 14 mai 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires présents : 27 Suppléant présent : 1 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 34 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1</p> <p>N° CC 108/2019</p>	<p>L’an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 7 Mai 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Sylviane STOLL.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL ; Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Alain CHAMOSSET, Alain CAMP donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PASCAL.</p> <p>Monsieur Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.</p>

OBJET : ASSOCIATIONS – Subvention au bénéfice de la MFR de Franc lens.

Vu l’arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Ussets et Rhône.

Considérant que la Communauté de Communes Ussets et Rhône souhaite promouvoir l’apprentissage et, de manière générale, la formation professionnelle sur son territoire.

Le Président propose au Conseil communautaire de soutenir financièrement les deux Maisons Familiales Rurales (MFR) présentes dans le territoire d’Ussets et Rhône, soient celles sises à Franc lens et à Seyssel Haute-Savoie et ainsi, de contribuer à leur action quotidienne en faveur de la formation professionnelle des jeunes aux métiers administratifs et à la construction.

Il propose un soutien de 10 000 € par MFR au titre de l’exercice 2019, soit la somme totale de 20 000 €. Il précise que cette somme est prévue au budget 2019 (budget principal, chapitre 65, compte 65738).

Le Président indique avoir reçu, à ce stade, le dossier de demande de subvention de la MFR de Franc lens. Il propose donc au Conseil communautaire d’attribuer une subvention de 10 000 € au bénéfice de la MFR de Franc lens.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCORDE le versement de la subvention de 10 000 € au bénéfice de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Franclens.

DIT que ces crédits ont été prévus au budget primitif du budget général 2019, compte 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification